

SYSTÈME DE NUMÉROTAGE ET DE RÉFÉRENCE

13. Les références inscrites dans la colonne 7 de la Liste alphabétique des rapports renvoient aux manuels existants, dans l'ordre suivant:

- a) symbole du manuel;
- b) chapitre ou section; et
- c) annexe (s'il y a lieu).

14. Les symboles utilisés pour désigner les manuels sont les suivants:

- AM — Administration des marchés de services;
- AP — Manuel de l'administration des postes à l'étranger;
- CC — Correspondance et communications;
- DSE — Directives sur le service extérieur;
- ERP — Manuel de la gestion du personnel recruté sur place;
- FINEX — Manuel du FINEX;
- GB — Manuel de la gestion des biens;
- GF — Manuel de la gestion financière;
- GM — Manuel de la gestion du matériel;
- RH — Manuel de la gestion des ressources humaines;
- IC — Manuel des instructions consulaires;
- IS — Manuel des instructions de sécurité;
- PADM — Manuel des pratiques administratives; et
- Regs — Manuel des règlements.